

COMpte RENDU
DES DECISIONS PRISES
EN CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33	
Nombre de membres en exercice	33	Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Nombre de membres présents à la séance	32	
Nombre de membres excusés représentés	01	
Nombre de membres excusés non représentés	00	SEANCE PUBLIQUE DU 03 FEVRIER 2009
Nombre de membres non excusés non représentés	00	

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Olivier DOSNE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Olivier DOSNE, Maire ; Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, Adjoint ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Pierre MARCHADIER, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle EWART, M. Francis SELLAM, Monsieur Brahim BAHMAD, M. Yves TAMET, M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (a quitté la séance avant le vote du point n° 1 de l'ordre du jour et n'a pas donné procuration), M. Gérard OUTTIER, M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN est entrée en séance à 20 h 50, au point n° 4 de l'ordre du jour. Elle n'avait pas donné procuration.

ABSENTE EXCUSEE REPRESENTEE :

Madame Sandra GRELLIER qui a donné procuration à Monsieur Olivier AUBRY

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE : N E A N T

ABSENT NON EXCUSE NON REPRESENTE : N E A N T

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Boutaïeb KADDANI est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2008

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») le procès verbal de la séance du 09 décembre 2008.

Ne prennent pas part au vote Monsieur Boutaïeb KADDANI, Madame Isabelle PERCHE, Madame Florence WEISSLER-LOPEZ, Monsieur Gérard OUTTIER qui étaient absents lors de la séance du 09 décembre 2008, et Mme Marie-France ASTEGIANI-LOPEZ, qui est arrivé au point n° 4 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose ensuite de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- 1°/ Exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise » en partenariat avec la Cité des Sciences et de l'Industrie »

Ce rajout est approuvé par 24 voix pour et 7 abstentions (M. WILLOT, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. TAMET, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, Monsieur OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

III – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION RECUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des affaires qu'il a été amené à régler et dont la compétence lui a été déléguée par l'Assemblée dans le cadre de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV – CREATION DE 3 AUTORISATIONS DE PROGRAMME – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré par, 23 voix pour et 9 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, Monsieur OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), le Conseil Municipal :

– Décide de la création de 3 opérations de programme :

- autorisation de programme n° 1 - rénovation du quai de Polangis
- autorisation de programme n° 2 - construction du centre technique municipal
- autorisation de programme n° 3 - renouvellement des aires de jeux

– Fixe le montant global de ces autorisations de programme et les crédits de paiement de la manière suivante :

Désignations	autorisation de programme	crédits de paiement			total des crédits de paiement
		2009	2010	2011	
autorisation de programme n° 1 - rénovation du quai de polangis	3 750 000,00 €	260 000,00 €	1 790 000,00 €	1 700 000,00 €	3 750 000,00 €
autorisation de programme n° 2 - construction du centre technique municipal	4 400 000,00 €	600 000,00 €	3 035 000,00 €	765 000,00 €	4 400 000,00 €
autorisation de programme n° 3 - renouvellement des aires de jeux	500 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	- €	500 000,00 €

– Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

V – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DU CINEMA MUNICIPAL – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

– Modifie l'article 1^{er} de la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 9 décembre 2008 par laquelle a été décidée la reprise, par la commune, des activités de l'A.P.A.C. à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette reprise interviendra au 1^{er} mars 2009. Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

– Décide la création d'un Budget annexe du cinéma, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14.

VI – A – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2009 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
B – FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2009
C – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXERCICE 2009
D – ETAT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES A DIVERS ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS – EXERCICE 2009

Monsieur GENTRIC présente le Budget Primitif de la Commune pour 2009.

Après discussion et conformément aux dispositions des articles L 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget est soumis au vote et adopté selon les résultats suivants :

CHAPITRES

021	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
040	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
010	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
013	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
16	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
20	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
204	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
21	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
23	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
27	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») –

			(M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
011	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
012	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
013	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
023	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
042	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
65	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
66	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
67	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
70	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
73	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

			« Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
74	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
75	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)
76	Pour	23	
	Contre	8	(M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
	Abstention	1	(Madame ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement »)

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 8 voix contre (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») et 1 abstention (Mme ASTEGIANI-MERRAIN liste « Joinville en Mouvement ») le Conseil Municipal :

– Adopte, après un vote par chapitres, le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2009, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes :	36 874 825,96 €
- en dépenses :	36 874 825,96 €

Dont :

- en fonctionnement:	27 566 083,93 €
- en investissement :	9 308 742,03 €

* Après en avoir délibéré par 23 voix pour, 8 voix contre (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») et 1 abstention (Mme ASTEGIANI-MERRAIN liste « Joinville en Mouvement ») le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition applicables en 2009, à chacune des quatre taxes directes locales :

taxe d'habitation	14,62 %
taxe sur le foncier bâti	24,76 %
taxes sur le foncier non-bâti	31,82 %
taxe professionnelle	21,95 %

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,55 % pour l'année 2009 sachant que le produit est inscrit au Chapitre 73 – Fonction 812 – Article 7331.

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'attribution des subventions allouées aux

différents Etablissements Publics communaux et associations pour l'année 2009, pour un montant global de 1 115 374,94 €. Précise au la dépense correspondante sera imputée au Chapitre 65 – Nature 6574 ; 657361 et 657362 dans chacune des Fonctions intéressées.

VII – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2009 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
A – VOTE DE LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 SUR L'EXERCICE 2009
B – VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008
C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER présente le Budget Unique pour 2009 de l'Assainissement.

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2008 sur le Budget annexe d'assainissement de l'exercice 2009 et ce, de la manière suivante :

Section de fonctionnement	+ 295 295,36 €
Section d'investissement	+ 114 913,29 €

Prévision d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 sur le budget 2009 :

Recette d'Investissement (compte 1068)	295 295,36 €
----------------------------------------	--------------

* Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

– Décide d'affecter les résultats provisoires de la section d'exploitation de l'exercice 2008 au compte 1068 (section d'investissement) du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2009 :

Résultats de la section de fonctionnement à affecter	+ 295 295,36€
------------------------------------------------------	---------------

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 sur le budget 2009 :

Recette d'Investissement (compte 1068)	295 295,36€
----------------------------------------	-------------

Après discussion, il est procédé au vote par chapitre du Budget unique de l'Assainissement pour 2009 :

001	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
021	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
10	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
1068	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
13	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
16	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
20	Pour	32

	Contre	0
	Abstention	0
23	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
040	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
023	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
011	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
012	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
66	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
042	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
70	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0

– Adopte, après un vote par chapitres, le Budget Primitif du service d'assainissement pour l'exercice 2009, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 1 723 802,22 €
- en dépenses : 1 723 802,22 €

Dont :

- en exploitation : 514 000 €
- en investissement : 1 209 802,22 €

VIII – BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE POUR 2009 – Rapporteur : Monsieur André BIZEUL
A – VOTE DE LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 SUR L'EXERCICE 2009
B – VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008
C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur André BIZEUL présente le Budget Annexe du Port de Plaisance pour 2009.

* Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 9 abstentions (M. WILLOT, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. TAMET, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), le Conseil Municipal décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2008 du budget annexe du port de plaisance sur le budget de l'exercice 2009 du budget annexe du port de plaisance, de la manière suivante :

Section de fonctionnement	+ 22 833,07 €
Section d'investissement	-31 422,63 €

Prévision d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 sur le budget 2009 :

Recette d'Investissement (compte 1068)	22 833,07 €
----------------------------------------	-------------

* Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 9 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats provisoires de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 au compte 1068 (section d'investissement) du budget de l'exercice 2009 du port de plaisance :

Résultats de la section de fonctionnement à affecter	+ 22 833,07 €
------------------------------------------------------	---------------

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 sur le budget 2009 :

Recette d'Investissement (compte 1068)	22 833,07 €
----------------------------------------	-------------

Après discussion, il est procédé au vote par chapitre du Budget Annexe du Port de Plaisance pour 2009 :

001	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
021	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
040	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
1068	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
13	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
16	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
21	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

23	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
011	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
012	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
042	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
023	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
066	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
70	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
75	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
77	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	9	M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* Après en délibéré 23 voix pour et 9 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, Madame WEISSLER-LOPEZ, Madame ASTEGIANI-MERRAIN liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, Monsieur OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), le Conseil Municipal, adopte, après un vote par chapitres, le Budget Primitif du port de plaisance pour l'exercice 2009, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en Recettes : 510 503,16 €

- en Dépenses : 510 503,16 €

Dont :

- en Fonctionnement : 258 200 €

- en Investissement : 252 303,16 €

incluant les reports estimés et les restes à réaliser de l'exercice 2008.

IX – VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA POUR 2009 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

Monsieur Patrice GENTRIC présente le Budget Annexe du Cinéma pour 2009.

Après discussion, il est procédé au vote par chapitre du Budget Annexe du Cinéma pour 2009 :

13	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
21	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
011	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
012	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
70	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0
74	Pour	32
	Contre	0
	Abstention	0

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, après un vote par chapitres, le Budget Primitif du cinéma municipal pour l'exercice 2009, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 130 211,65 €

- en dépenses : 130 211,65 €

Dont :

- en fonctionnement : 116 833,72 €

- en investissement : 13 377,93 €

X – FORMATION DES ELUS – CREDITS 2009 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– DECIDE que, pour l'exercice 2009, les crédits ouverts au titre de la formation des élus du Conseil Municipal de Joinville-le-Pont sont fixés à 8 000 €.

– DIT que les dépenses y afférentes seront imputées sur les crédits de la Section Fonctionnement, Chapitre 65 - Fonction 021 - Nature 6535.

– PREVOIT qu'en cours d'exercice, au vu des dépenses réalisées et engagées, une nouvelle délibération pourra intervenir pour revaloriser l'enveloppe budgétaire fixée à l'article 1.

XI – REGULARISATION DU DOSSIER « FRANCE-BRESIL 2007 » - PROJET AUTONOME 2007 DE COOPÉRATION INTERNATIONALE – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide d'allouer l'aide financière de la commune, d'un montant de 3 000 €, à Monsieur Samir FERGANI pour le remboursement d'une partie des frais de transport qu'il a réglés dans le cadre du projet autonome de coopération internationale « France/Brésil 2007 ».

– Précise que la dépense correspondante sera imputée à la section de Fonctionnement du Budget de l'exercice en cours – Chapitre 011 - Fonction 422 – Nature 6188.

XII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT AU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE – Rapporteur : Monsieur André BIZEUL

* Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISLER-LOPEZ, liste « Joinville en Mouvement ») le Conseil Municipal :

– Décide, conformément aux dispositions de l'article L 2224-2 2° du Code Général des Collectivités Territoriales, du versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 81 622,75 € au Budget annexe du Port de Plaisance, exercice 2009, pour l'acquisition d'un bateau désenvaseur.

– Cette subvention sera versée au même rythme que le paiement des factures liées à l'acquisition des bateaux nécessaires.

– Si d'autres subventions étaient accordées pour le financement de cette opération, la subvention du budget communal serait réduite à due concurrence.

XIII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 5 000 € A EMMAUS – Rapporteur : Madame Marie-Paule de FABREGUES

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide d'attribuer pour l'année 2009 une subvention d'un montant de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) à l'association EMMAÛS pour le financement de la « mission Bois de Vincennes ».

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

XIV – CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION « JOINVILLE LOISIRS CULTURE » POUR L'ANNEE 2009 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve la convention à intervenir avec l'Association Joinville Loisirs Culture, à laquelle est allouée une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de 2009.

– Autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

XV – CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC L'« ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE » (AJAD) DONT LA SUBVENTION ANNUELLE DEPASSE 23 000 € - ANNEE 2009 – Rapporteur : Madame Marie-Paule de FABREGUES

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve la convention à intervenir avec l'Association Joinvillaise d' Aide à Domicile, à laquelle est allouée une subvention d'un montant de 49 000 € au titre de 2009.

– Autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

XVI – CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION DONT LE MONTANT ANNUEL DEPASSE 23 000 € – ANNEE 2009 – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve les conventions à intervenir avec l'Athlétique Club de Paris Joinville, le Racing Club de Joinville et l'Aviron Marne et Joinville auxquels ont été allouées des subventions, au titre de 2009, qui s'élèvent respectivement à : 46 000€ - 62 000€ et 46 000€.

– Autoriser Monsieur le Maire à les signer au nom de la Commune.

XVII – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION « ACTION EN FAVEUR DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION » AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite de la Région Île-de-France les subventions les plus élevées possibles pour le projet de SIG.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de cette subvention.

XVIII – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN BATEAU DESENVASEUR – Rapporteur : Monsieur André BIZEUL

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite de Voies Navigables de France l'attribution des subventions les plus élevées possibles pour le financement de ce bateau désenvaseur.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions.

XIX – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE AU TITRE DU DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite de l'Agence de l'eau Seine Normandie les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions.

XX – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SIPPEREC AU TITRE DE DIVERS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2009 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite du SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce nouveau programme.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions.

XXI – A – B – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES A L'ECOLE DU PARANGON ET POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE D'ORIGINE SOLAIRE AU GYMNASE EMILE LECUIROT – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de la Région Île de France les subventions les plus élevées possibles pour le financement de capteurs solaires photovoltaïques sur le toit de l'école du Parangon.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions.

– Dit que les recettes correspondantes seront inscrites à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2009.

* Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

– Sollicite de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de la Région Île de France les subventions les plus élevées possibles pour le financement de l'installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire d'origine solaire au Gymnase Lecuirot.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions.

– Dit que les recettes correspondantes seront inscrites à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2009.

XXII – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET-BUS DES LIGNES 101, 111, 112 ET 201 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (STIF) ET A LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Demande au Conseil Général du Val de Marne de déléguer à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la mise en accessibilité des points d'arrêt-bus situés sur les voiries départementales et nationales (lignes 111 et 112 principalement).

– Sollicite du Syndicat des Transports d'Île de France (S.T.I.F.) et du Conseil Régional d'Île de France les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation, par la commune, des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des points d'arrêt bus des lignes 101, 111, 112 et 201.

– Précise que cette demande de subvention porte sur l'ensemble des arrêts aménagés par la commune pour les lignes 101, 111, 112 et 201, dès lors que la charge de ces travaux lui incombe ou lui a été confiée par le propriétaire de la voie.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de cette maîtrise d'ouvrage déléguée et de ces subventions.

XXIII – A – B –RENOVATION DE LA « LUDOTHEQUE ESPERANCE » - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET DESIGNATION DE L'OPH DE JOINVILLE-LE-PONT COMME BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'OPH DE JOINVILLE-LE-PONT – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite de la Région Ile de France le versement d'une subvention à hauteur du montant maximum pouvant être attribué à l'opération de rénovation de la « ludothèque Espérance » (Résidence Espérance-1/9 rue Henri Barbusse-bâtiment A) en application de la convention cadre conclue entre la Ville et le Conseil Régional d'Île de France pour la réalisation de projets de renouvellement urbain.

– Désigne l'OPH de Joinville-le-Pont, en qualité de maître d'ouvrage des travaux réalisés, comme bénéficiaire de la subvention et l'autorise en conséquence à réaliser tous les actes nécessaires pour la perception de cette subvention de la Région Ile de France.

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide d'attribuer une subvention d'équipement à l'OPH de Joinville-le-Pont, à hauteur de 28 000 € dans le cadre du projet de remise en état des locaux de la « Ludothèque Espérance ».

– Précise que la dépense correspondante sera imputée au Budget de l'exercice en cours – Chapitre 204 – Fonction 422 – Nature 20417.

XXIV – STADE MUNICIPAL JEAN-PIERRE GARCHERY – REHABILITATION DE L'AIRE DE LANCERS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve le principe de la réhabilitation de l'aire de lancers J4 du stade Jean-Pierre Garchery, sis 12, Avenue des Canadiens, 75012 Paris.

– Mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Département, de la Région Ile-de-France, de la Ville de Paris, de la Fédération Française d'Athlétisme et du Ministère de la Jeunesse et des Sports les subventions les plus larges possibles pour la réalisation de cette opération.

XXV – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Sollicite le Département du Val-de-Marne les subventions les plus élevées possibles pour tous les aménagements inscrits au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables.

– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de cette subvention.

XXVI – A – B – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES DECHETS – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve le dossier de consultation des entreprises définissant l'étendue des besoins à satisfaire dans le cadre du futur marché pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

– Charge Monsieur le Maire de souscrire le marché au nom de la commune. Pour ce faire, l'autorise à mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics pour la conclusion de ce marché et à signer le marché à venir, au nom de la commune, avec l'entreprise désignée comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres.

– Précise que le montant prévisionnel du marché est de 1 100 000 € HT par an pour l'offre de base, 80 000 € HT par an pour l'option et 200 000 € HT par an pour la tranche conditionnelle.

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve le dossier de consultation des entreprises définissant l'étendue des besoins à satisfaire dans le cadre du futur marché de fourniture et de maintenance des contenants pour la collecte des déchets.

– Charge Monsieur le Maire de souscrire le marché au nom de la commune. Pour ce faire, l'autorise à mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics pour la conclusion de ce marché et à signer le marché à venir, au nom de la commune, avec l'entreprise désignée comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres.

– Précise que le montant prévisionnel du marché est de 350 000 € HT pour le poste 1 de la tranche ferme et de 75 000 € HT pour le poste 1 bis de la tranche conditionnelle.

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

XXVII – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

* Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 9 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») le Conseil Municipal :

– Approuve le dossier de consultation des entreprises définissant l'étendue des besoins à satisfaire dans le cadre du futur marché pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux.

– Charge Monsieur le Maire de souscrire le marché au nom de la commune. Pour ce faire, l'autorise à mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics pour la conclusion de ce marché et à signer le marché à venir, au nom de la commune, avec l'entreprise désignée comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres.

– Précise que le montant minimum annuel du marché est de 1 million d'euros HT et le montant maximum annuel de 4 millions d'euros HT.

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

XXVIII – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE PRESTATIONS DE LOCATION ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS DE LA COMMUNE – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve le dossier de consultation des entreprises définissant l'étendue des besoins à satisfaire dans le cadre du futur marché de location et de maintenance des photocopieurs de la commune.

– Charge Monsieur le Maire de souscrire le marché au nom de la commune. Pour ce faire, l'autorise à mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics pour la conclusion de ce marché et à signer le marché à venir, au nom de la commune, avec l'entreprise désignée comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres ;

– Précise que le montant prévisionnel du marché est de 100 000 € HT annuel ;

– Dit que la durée du marché est fixée à 3 ans.

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

XXIX – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET DE GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER – Rapporteur : Madame Virginie ROSSIGNOL

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve l'avenant n°1, au marché de fourniture de repas en liaison froide et de gestion de la restauration scolaire et municipale et ayant pour objet de corriger une erreur dans le prix du repas au self municipal.

Le nouveau prix du repas est donc de :

Désignation	Montant H.T	T.V.A. 5,5%	Montant T.T.C.
Prix du repas après correction	6,43	0,35	6,78

– Charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise attributaire du marché et de l'exécution de l'avenant.

XXX – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE DE STOCKAGE SUR L'ILE FANAC – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une Déclaration Préalable pour les travaux de création d'une aire de stockage pour les canoës-kayaks, sur l'île Fanac à Joinville-le-Pont.

– Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, ladite Déclaration Préalable, ainsi que les pièces annexes qui s'y rattachent.

– Autorise Monsieur le Maire à présenter le présent dossier à la Commission des Sites.

XXXI – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN ASCENSEUR POUR ACCEDER A L'ILE FANAC – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une Déclaration Préalable pour les travaux de création d'un ascenseur sur l'île Fanac à Joinville-le-Pont.

– Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, ladite Déclaration Préalable, ainsi que les pièces annexes qui s'y rattachent.

– Autorise Monsieur le Maire à présenter le présent dossier à la Commission des Sites.

XXXII – SERVICE PERISCOLAIRE – REGLEMENT RELATIF AU TEMPS MERIDIEN – Rapporteur : Madame Virginie ROSSIGNOL

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve le règlement intérieur du temps méridien dans les écoles publiques du 1^{er} degré de la Ville de Joinville-le-Pont.

– Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

XXXIII – CREATION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE JOINVILLE-LE-PONT – Rapporteur : Monsieur André BIZEUL

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la commune de Joinville-Le-Pont.

XXXIV – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

* Après en avoir délibéré par 23 voix pour, 1 contre (Mme MERCIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») et 8 abstentions (M. WILLOT, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, Mme ASTEGIANI-MERRAIN liste « Joinville en

Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, M. OUTTIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») le Conseil Municipal :

– Décide de créer un Comité consultatif Environnement appelé à se prononcer sur des questions environnementales relevant de la compétence de la Ville de Joinville-le-Pont.

– Approuve le règlement intérieur du Comité consultatif Environnement.

– Précise que ce Comité est créé pour la durée du mandat municipal, mais que la liste de ses membres est fixée pour deux ans.

– Décide que le Comité sera composé de la façon suivante :

- Olivier DOSNE (Maire, Membre de droit)

Collège d'élus

- Patrice GENTRIC (Maire-Adjoint « Finances et Développement durable », Président du Comité)
- Jean-Jacques GRESSIER (Maire-Adjoint « Urbanisme, Cadre de vie et Anciens combattants »)
- André BIZEUL (Conseiller municipal délégué à la sécurité)
- Benoit WILLOT (Conseiller municipal, Liste « Joinville en mouvement »)
- Areski OUDJEBOUR (Conseiller municipal, Liste « Pour Joinville ensemble et unis »)

Collège associatif

- Michel LAVAL (Association Joinville Ecologie, Vice-Président)
- Alain MESTRE (Association Joinville Ecologie)
- Pascal BENVENISTE (Association européenne eco-environnementale)
- Pierre BOUCHER (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis)
- Michel CASTEL (Association Palissy Petit Parc – A3P)

XXXV – REGLEMENTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve les nouveaux règlements, des équipements sportifs municipaux suivants : Complexe Sportif Jean-Pierre Garchery, gymnase Emile Lecuirot et gymnase Pierre François.

– Précise que ces règlements seront applicables à compter du 1^{er} mars 2009.

XXXVI – A – B – LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR AUPRES DU PUBLIC POUR LES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES – TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} MARS 2009 – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD

* Après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 contre (Mme MERCIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») le Conseil Municipal :

–Pour :

- les associations Joinvillaises,
- les associations non Joinvillaises mais ayant une majorité d'adhérents ou de bénéficiaires Joinvillais,
- les associations subventionnées par la ville
- les associations caritatives

décide de la gratuité des salles municipales pour leurs réunions et pour l'organisation de manifestations (fêtes, spectacles, etc.) de leur association.

La commune attribue les salles selon leurs disponibilités au regard des autres manifestations et des impératifs de fonctionnement des services municipaux.

– Pour le personnel communal (exclusivement dans le cadre de fêtes familiales), fixe, à compter du 1^{er} mars 2009, les tarifs journaliers de location des salles municipales de la manière suivante :

	TARIFS JOURNALIERS
Tarif forfaitaire aux heures d'ouverture de la Mairie	
Salle des fêtes	50,05 €
Salle de la Paillote	33,45 €
Espace Horloge	33,45 €
Tarif forfaitaire en dehors des heures d'ouverture de la Mairie	
Salle des Fêtes	102,40 €
Salle de la Paillote	67,90 €
Espace Horloge	67,90 €

Ces tarifs inclus de manière forfaitaire la rémunération de l'agent d'accueil lorsque sa présence est nécessaire.

– Pour les particuliers Joinvillais et les copropriétés Joinvillaises (exclusivement dans le cadre de l'organisation de leurs assemblées générales), fixe à compter du 1^{er} mars 2009, les tarifs journaliers de location des salles municipales de la manière suivante :

SALLE DES FETES

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	415,05 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	623,10 €
Caution	623,10 €

SALLE PIERRE ET JACQUES PREVERT

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	415,05 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	831,20 €
Caution	831,20 €

LA PAILLOTE, L'ESPACE HORLOGE ET LA SALLE DES MARIAGES

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	310,40 €
Samedi et dimanche * jusqu'à 3 h (rangement inclus)	310,40 €
Caution	310,40 €

SALLE ERMITAGE, LA SALLE JULLIEN ET LA CAFETERIA (espace restaurant)

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	165,85 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	165,85 €
Caution	165,85 €
Ventes à but lucratif	310,40 €

PETIT BUREAU ET BAR DE LA CAFETERIA

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	61,20 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	61,20 €
Caution	0

– Pour les personnes ne correspondant à aucune des catégories prévues aux articles précédents, fixe, à compter du 1^{er} mars 2009, les tarifs journaliers de location des salles municipales de la manière suivante :

SALLE DES FETES

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	1 453,20 €
Samedi et dimanche * jusqu'à 3 h (rangement inclus)	1 660,15 €
Caution	623,10 €

SALLE PIERRE ET JACQUES PREVERT

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	1 038,10 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	1 556,65 €
Caution	831,20 €

LA PAILLOTE, L'ESPACE HORLOGE ET LA SALLE DES MARIAGES

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	310,40 €
Samedi et dimanche * jusqu'à 3 h (rangement inclus)	310,40 €
Caution	310,40 €

SALLE ERMITAGE, LA SALLE JULLIEN ET LA CAFETERIA (espace restaurant)

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	165,85 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	165,85 €
Caution	165,85 €
Ventes à but lucratif	310,40 €

PETIT BUREAU ET BAR DE LA CAFETERIA

	TARIFS JOURNALIERS
Du lundi au vendredi jusqu'à 3 h (rangement inclus)	61,20 €
Samedi et dimanche jusqu'à 3 h (rangement inclus)	61,20 €
Caution	0

– Aux tarifs de locations prévus aux articles 2 à 4 viennent s'ajouter les tarifs suivants lorsque la présence d'un agent de sécurité incendie est requise en application de la législation ou du règlement de location des salles

	Agent de sécurité incendie (obligatoire pour toute manifestation recevant du public)
Tarif horaire (sauf jours fériés)	20,60€ /h
Tarif horaire jour férié	41,10 € / h

Aux tarifs de locations prévus aux articles 3 et 4 viennent s'ajouter les tarifs d'un agent d'accueil lorsque sa présence est requise en application de la législation ou du règlement de location des salles

	Agent d'accueil
Tarif horaire de 20h à 22h	25,65 € /h
Tarif horaire de 22h à 3h	34,50 € /h
Tarif horaire jour férié	34,50 € /h
Forfait soirée de 20h à 3h	241,55 € /h

– Aux tarifs de locations prévus aux articles 2 à 4 viennent s'ajouter les tarifs suivants pour la location de la vaisselle dans les conditions prévues au règlement de location des salles.

Location de vaisselle avec présence d'un agent du service des fêtes	TARIFS
Bénéficiaires visés à l'article 2	49,05 €
Bénéficiaires visés aux articles 3 et 4	130,30 €

– Les recettes correspondantes seront inscrites à la section de fonctionnement du Budget de l'exercice en cours, Chapitre 75, Fonction 020.1, Nature 752.1.

* Après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 contre (Mme MERCIER liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») le Conseil Municipal :

– Approuve les nouveaux montants des participations à percevoir auprès du public pour l'ensemble des animations et manifestations culturelles organisées par la Ville, applicables à compter du 1^{er} mars 2009 :

<i>Animations et Manifestations Culturelles</i>	Tarifs
Conférences	3,40 €
Spectacles artistes amateurs ou artistes professionnels joinvillais Tarif normal Tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, carte vermeil, groupe > 10 pers demandeurs d'emploi, personnel communal, familles nombreuses) gratuit pour les moins de 3 ans	8,50 € 5,00 €
Spectacles artistes professionnels non joinvillais Tarif normal Tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, carte vermeil, groupe > 10 pers demandeurs d'emploi, personnel communal, familles nombreuses) gratuit pour les moins de 3 ans	10,00 € 5,00 €
Concerts de l'Ecole de Musique, Spectacle de Danse et d'Art Dramatique	GRATUIT
Spectacles pour enfants Gratuit pour les moins de 3 ans de 3 à 12 ans + de 12 ans	3,00 € 5,00 €
Marché de Noël Droit de place pour les exposants Tarif par jour et par mètre linéaire Soit la tonnelle de 3x3 m	6,60 € 19,80 €
Programmes	3,40 €

Les spectacles et animations peuvent avoir lieu à l'intérieur, en salle Pierre et Jacques Prévert, en Mairie (Salle Ermitage, Salle des Fêtes, autres salles ou en extérieur) au Gymnase Emile Lecuirot ou en l'Eglise Saint Charles Borromée ou en extérieur.

– Les recettes correspondantes seront inscrites à la section de fonctionnement du Budget de l'exercice en cours, Chapitre 70 – Fonction 33 – Nature 7062.

XXXVII – TARIFS DES VACATIONS FUNERAIRES AU 1^{ER} MARS 2009 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Émet un avis favorable à ce que la rémunération des opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 du Code Générale des Collectivités Territoriales soit fixée à 20 € à partir du 1^{er} mars 2009.

– Charge le Maire de prendre l'arrêté nécessaire à l'application de nouveau montant de vacation pour les opérations prévues à l'article L 2213-14 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

XXXVIII – PERSONNEL COMMUNAL – ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS – RENOUELEMENT DE CONTRAT – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide d'associer la commune à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics pour les années 2010 à 2013.

– Sollicite, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes :

Pour les agents affiliés à la CNRACL :

- Décès,
- Accident ou maladie imputable au service,
- Maladie professionnelle,
- Congé longue maladie, longue durée, mi-temps thérapeutique,
- Maternité

XXXIX – PERSONNEL COMMUNAL – MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE AUX CADRES D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide d'instituer le versement de l'indemnité d'administration et de technicité aux fonctionnaire de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle qui correspondant à l'indice brut 380 dès lors qu'ils ne bénéficient pas par ailleurs des indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002.

– Le Maire déterminera les montants versés mensuellement à chaque agent.

– Les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

– Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2009.

XXXX – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU REGIME DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Décide que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, lorsque les agents exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grade ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice brut 380.

XXXXI – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché	10		1	11
Rédacteur Chef	2		1	3
Rédacteur Principal	1	1		0
Rédacteur	8	3		5
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	47.8	4		43.8
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	1		4
Technicien supérieur chef	1	1		0
Technicien supérieur	5	1		4
Contrôleur de travaux	3		1	4
Agent de Maîtrise principal	11	1		10
Agent de Maîtrise	18	6		12
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	6		1	7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	16	1		15
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	2		6
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	118	10		108
Conseiller socio-éducatif	1	1		0
Educateur principal de Jeunes enfants	1	1		0
Educateur de jeunes enfants	4	1		3
Puéricultrice cadre supérieur	2	2		0
Infirmière de classe supérieure	1.5	1.5		0

ATSEM de 2 ^{ème} classe	4	2		2
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2		1	3
Animateur	3	1		2
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	1		2
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	6	2		4
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	14		2 TNC	16
Assistant d'enseignement artistique	15	2 TNC		13
Educateur d'activités physiques et sportives	2	2		0
Brigadier chef de police municipale	5	3		2
Brigadier de police municipale	1		1	2
Gardien de police municipale	11	1		10
Assistante maternelle	18	2		16
Animateur culturel, musical, artistique	7	7		0

XXXXII – EXPOSITION « ELECTRICITE, QU'Y A-T-IL DERRIERE LA PRISE » EN PARTENARIAT AVEC LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD

* Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

– Approuve la convention, à intervenir avec la Cité des sciences et de l'industrie, pour l'Exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise ? » qui aura lieu du 26 mars au 25 avril 2009 à l'Espace Horloge.

– Autorise le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 04 février à 1 heure.

Le Secrétaire de Séance

**Boutaïeb
KADDANI**

**Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont**